

HAD NÉONATALE ET PÉDIATRIQUE

HOSPITALISATION À DOMICILE

Continuité des soins
à domicile
7 jours / 7 • 24 heures / 24



Le service accueille
les enfants
de 0 à 3 ans

HAD pédiatrique : 04 34 85 82 55
had.pediatrique@ch-beziers.fr

Centre Hospitalier de Béziers
2 rue Valentin Haüy 34500 Béziers
Tél. 04 67 35 70 35
contact@ch-beziers.fr - www.ch-beziers.fr



**La qualité et la sécurité
d'un hôpital à la maison**

édition décembre 2025



Toute l'équipe d'Hospitalisation A Domicile (HAD) néonatale et pédiatrique du Centre Hospitalier de Béziers vous souhaite la bienvenue et vous remercie de nous accueillir chez vous.

Les locaux de l'HAD se situent au 3^{ème} étage du site de Montimaran de l'hôpital.

L'équipe prend en charge les nouveaux nés à partir de 7 jours et les enfants jusqu'à l'âge de 3 ans, dont l'état de santé ne justifie plus une hospitalisation complète, mais nécessite des soins de qualité et de technicité équivalente à ceux dispensés à l'hôpital.

L'hospitalisation à domicile permet de favoriser le rapprochement entre l'enfant et sa famille, et de maintenir un environnement rassurant favorisant l'établissement de liens familiaux précoces et solides.

Les intervenants



L'équipe HAD néonatale et pédiatrique :

- **Pédiatre :** Valide l'admission de l'enfant en HAD et établit le protocole de soins.
- **Puéricultrice / infirmière :** Evalue l'enfant et assure la continuité des soins.
- **Assistante sociale :** Veille à garantir les conditions les plus adaptées pour l'HAD. Accompagne dans les démarches administratives, financières.
- **Psychologue :** Disponible pour un accompagnement/soutien si nécessaire.

Partenaires extrahospitaliers :

- PMI
- Prestataire qui fournit et installe le matériel nécessaire à la prise en charge.
- Pédiatre et médecin traitant
- Kinésithérapeute

Prise en charge à domicile

Admission en HAD

L'admission en HAD se fait sur **prescription médicale**.

Une **évaluation préalable** est réalisée sur les plans médical, infirmier, logistique et social, par l'équipe HAD en collaboration avec la famille.

Votre rôle en tant que parent

Votre participation est essentielle. Vous êtes partenaire de soins et participez à certaines actions quotidiennes (*surveillance, alimentation, confort*).

Hygiène et sécurité

Le protocole de soins vous sera expliqué par la puéricultrice / infirmière.

Veillez à maintenir un **environnement propre calme et sécurisé** pour le bien-être de votre enfant.

Les soins

La puéricultrice / infirmière effectue un ou plusieurs passages par jour, selon les besoins. Ses passages se déroulent **entre 7h30 et 19h30, 7 jours /7**.

Une **visite médicale hebdomadaire** est programmée au Centre Hospitalier en présence du pédiatre référent, du lundi au vendredi. Nous assurons la prise de RDV avec les transports sanitaires lorsque cela est nécessaire.

La sortie d'HAD

La sortie de l'HAD se fait sur **prescription médicale**. Seul le pédiatre référent décide de la fin d'hospitalisation à domicile lorsque :

- L'état de santé de votre enfant ne nécessite plus l'intervention de l'HAD
- L'état de votre enfant justifie une ré-hospitalisation en structure.
- Les conditions de sécurité pour pratiquer les soins à domicile ne sont plus satisfaisantes pour l'enfant, la famille ou les soignants.

Vos retours

Votre avis nous est précieux pour améliorer notre service. Vous pouvez nous transmettre vos remarques ou suggestions via le **questionnaire de satisfaction** qui vous sera remis (ou à télécharger sur notre site : www.ch-beziers.fr).

Charte de l'enfant hospitalisé



1 L'admission à l'hôpital d'un enfant ne doit être réalisée que si les soins nécessités par sa maladie ne peuvent être prodigués à la maison, en consultation externe ou en hôpital de jour.



2 Un enfant hospitalisé a le droit d'avoir ses parents ou leur substitut auprès de lui jour et nuit, quel que soit son âge ou son état.



3 On encouragera les parents à rester auprès de leur enfant et on leur offrira pour cela toutes les facilités matérielles, sans que cela n'entraîne un supplément financier ou une perte de salaire. On informera les parents sur les règles de vie et les modes de faire propres au service afin qu'ils participent activement aux soins de leur enfant.



4 Les enfants et leurs parents ont le droit de recevoir une information sur la maladie et les soins, adaptée à leur âge et leur compréhension, afin de participer aux décisions les concernant.



5 On évitera tout examen ou traitement qui n'est pas indispensable. On essaiera de réduire au maximum les agressions physiques ou émotionnelles et la douleur.



6 Les enfants ne doivent pas être admis dans les services adultes. Ils doivent être réunis par groupes d'âge pour bénéficier de jeux, loisirs, activités éducatives, adaptés à leur âge, en toute sécurité. Leurs visiteurs doivent être acceptés sans limite d'âge.



7 L'hôpital doit fournir aux enfants un environnement correspondant à leurs besoins physiques, affectifs et éducatifs, tant sur le plan de l'équipement que du personnel et de la sécurité.



8 L'équipe soignante doit être formée à répondre aux besoins psychologiques et émotionnels des enfants et de leur famille.



9 L'équipe soignante doit être organisée de façon à assurer une continuité dans les soins donnés à chaque enfant.



10 L'intimité de chaque enfant doit être respectée. Il doit être traité avec tact et compréhension en toute circonstance.

CONTACTS :

Vous pouvez à tout moment :

- **Poser vos questions** à : had.pediatrique@ch-beziers.fr
- **En cas de doute ou d'urgence**, contacter l'équipe de l'HAD :
 - *De 7h30 à 19h30* : Puéricultrice / Infirmière HAD : **04 34 85 82 55**
 - *De 19h30 à 7h30* : Puéricultrice Néonatalogie : **04 67 35 71 46**
- **Urgence vitale** (24h/24, 7j/7), appeler le **15** (SAMU)
- **Secrétariat Pédiatrie** : **04 67 35 75 80**
- **Problèmes de matériel** (24h/24, 7j/7), Tél. votre prestataire :



Suivez-nous sur :

